

EEPLIANT2

Energy Efficiency Compliant Products 2

Convention de subvention 752591



Rapport final - Version synthétique

Activités, résultats et impacts



This project is funded
by the European Union



JUIN 2020 ET MISE A JOUR OCTOBRE 2020

Author: PROSAFE - The Product Safety Forum of Europe
www.prosafe.org / www.eepliant.eu

Avenue des Arts/Kunstlaan 41
1040 Brussels, Belgium

Contacts: Ioana Sandu, PROSAFE Executive Director
info@prosafe.org / +32 (2) 808 09 96/-97



@PROSAFE_ORG
@EEPLIANT
#EEPLIANT2



PROSAFE (Product Safety)

Avertissement

Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne au titre de la convention de subvention n ° 752591.

Le rapport ne reflète que les opinions de l'auteur. L'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME) ou la Commission européenne ne peuvent être tenues pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.

Table des matières

Résumé	6
Quelles sont les principales conclusions d'EEPLIANT2 ?	7
Les résultats d'EEPLIANT2 en un coup d'œil	7
1. Introduction	8
Qu'est-ce que EEPLIANT2 et pourquoi est-ce important ?	9
2. Continuer à renforcer les capacités	13
Renforcer les meilleures pratiques	14
Collecte et stockage des données	15
3. Inspections et essais des produits	16
Inspection et essai des appareils de réfrigération ménagers	17
Inspection et test des produits dotés de la fonction Network Standby	20
Inspection et test des armoires réfrigérées professionnelles	22
4. Communication, sensibilisation et diffusion	27
5. Quels sont les impacts?	29

Abréviations

AEA	Austrian Energy Agency, Autriche
ADCOS	Administrative Cooperation Groups
ANEC	The European consumer voice in standardisation
BE	Belgique
ASAE	Food and Economic Safety Authority, Portugal
BMDW	Austrian Federal Ministry of Science, Research and Economy
BPG	EEPLIANT Best Practice Guidelines
CCP	Commission for Consumer Protection, Bulgarie
CRPC	Consumer Rights Protection Centre, Lettonie
DEA	Danish Energy Agency, Danemark
DETEC	The Federal Department of Environment, Transport, Energy and Communications, Suisse
DK	Danemark
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, France
DG ENER	Directorate-General for Energy
DG GROW	Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
EEl	Indice d'efficacité Energétique
ECOPLIANT	European Ecodesign Compliance Project which ran from April 2012 to March 2015
EEPLIANT1	Energy Efficiency Compliance Products 2014 Action
EEPLIANT2	Energy Efficiency Compliance Products 2 (2016) Action
EEPLIANT3	Energy Efficiency Compliance Products 3 (2018) Concerted Action
UE	Union Européenne
HED	Office of Legal Metrology of the state of Hessen, Allemagne
ICSMS	Internet-supported information and communication system for the pan-European market surveillance
ILNAS	Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services
ISO	International Organization for Standardization
LT	Lituanie
MCCAA	Malta Competition and Consumer Affairs Authority, Malte
MEPS	Normes de Performance Energétique Minimale
MIRS	Market Surveillance Inspectorate of Slovenia, Slovénie
MSA/s	Autorités de surveillance du marché
NVWA	Netherlands Food and Safety Authority, Pays-Bas
PROSAFE	The Product Safety Forum of Europe
SCHW	Industrial Inspectorate at the Local Government of Swabia, Allemagne
SCRPA	State Consumer Rights Protection Agency, Lituanie
SAMTS	State Agency for Metrological and Technical Surveillance, Bulgarie
SEAI	The sustainable Energy Authority of Ireland
SWEA - STEM	Swedish Energy Authority
TUKES	Finnish Safety and Chemicals Agency
TWh	Terawatt Heure
WPs	Modules de travaux

Le projet

EEPLIANT2

Energy Efficiency Compliant Products 2

GENERAL INFORMATION

FUNDING

Total Budget
€2,670,609.31

Coordinator
PROSAFE

www.eepliant.eu



DURATION

Start Date **SEPT, 2017**

End date **FEB, 2020**

Total Months: 30

CONSORTIUM



17 MSAs OUT OF 19 PARTICIPATING ENTITIES

FROM



15 COUNTRIES OF EEA (EUROPEAN ECONOMIC AREA)



The map on the right shows the countries involved coloured in green.

WORK PACKAGES

WP1

Management

WP2

Reinforcing Best Practices

WP3

Data Collection & Storage

WP4

Household Refrigerating Appliances

WP5

Network Standby

WP6

Professional Refrigerating Appliances

WP7

Communication

OBJECTIVE

EEPLIANT2 helped deliver the intended economic and environmental benefits of the Ecodesign Directive 2009/125/EC and the Energy Labelling Regulation (EU)2017/1369 by strengthening market surveillance and increasing compliance.

EEPLIANT2 achieved this by:

✓ Implementing systems that coordinate the monitoring, verification and enforcement of ecodesign and energy labelling requirements across the European Single Market

✓ Increasing the adoption of best practice amongst Market Surveillance Authorities



This project is funded by the European Union

Résumé

Les autorités de surveillance du marché (ASM) sont chargées de veiller à ce que les produits mis sur le marché de l'UE soient conformes à la législation européenne pertinente et à ce que les consommateurs et les autres utilisateurs finaux puissent bénéficier des économies d'énergie promises. Les ASM ne peuvent faire appliquer les textes que sur leur territoire national. Cependant, un produit vendu sur le territoire d'un pays est fortement susceptible de se retrouver sur le marché d'autres pays. Il est donc crucial de permettre la coopération entre les ASM de tous les pays de l'UE pour échanger des informations, en particulier sur les produits non conformes.

Une telle collaboration a été permise dans le cadre de l'EEPLIANT2, action conjointe de surveillance du marché financée par l'Union européenne, destinée à aider à retirer les avantages économiques et environnementaux escomptés de la directive sur l'écoconception 2009/125/CE et de la directive sur l'étiquetage énergétique 2010/30 /UE (abrogée en 2017 et remplacée par le règlement (UE) 2017/1369).

Le périmètre d'action de l' « Energy Efficiency Compliant Products 2 » (« produits conformes à l'efficacité énergétique 2 »), ci-après EEPLIANT2, était de tester et de renforcer les capacités dans les États membres sur les trois secteurs de produits en ce qui concerne les exigences d'efficacité des :

- **Appareils de réfrigération domestique ;**
- **Appareils en mode veille ;**
- **Armoires frigorifiques professionnelles.**

Le projet a officiellement débuté en septembre 2017 et s'est terminé fin février 2020. Les 17 ASM participant à EEPLIANT2 provenaient d'Autriche, de Bulgarie, du Danemark, de Finlande, de France, d'Allemagne, d'Irlande, de Lettonie, de Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, du Portugal, de Slovénie et de Suède. La Suisse a rejoint certaines activités en tant qu'observateur.

Les résultats montrent des niveaux de non-conformité plus élevés que prévu dans les trois secteurs de produits inspectés.

Les ASM ont notifié ces non-conformités aux opérateurs économiques et parties prenantes professionnelles et ont agi pour faire retirer les produits non conformes du marché.

Le projet a généré de multiples avantages pour l'environnement et les consommateurs de l'Union européenne (UE). Les pertes d'énergie primaire évitées grâce aux activités du projet sur la réfrigération ont été estimées à 80 GWh d'économies par an en moyenne pour la période 2020-2030, ce qui se traduit par des millions d'euros de réduction des coûts énergétiques. Pour les appareils en mode veille, les économies d'énergie estimées en 2020 sont d'environ 666 GWh. Ce chiffre est basé sur le nombre estimé de produits non conformes, testés dans le cadre des activités, qui auraient dû être mis sur le marché de l'UE.

Pour plus d'informations sur l'action commune EEPLIANT2 et l'action concertée EEPLIANT3, consulter le site www.eepliant.eu.

Quelles sont les principales conclusions d'EEPLIANT2?

- Les ASM participantes ont découvert des niveaux de non-conformité plus élevés que prévu dans les groupes de produits respectifs, même si elles ciblent a priori des produits non conformes.
- La modélisation mathématique développée par EEPLIANT2 a montré que l'impact sur la consommation d'énergie en raison des niveaux de non-conformité établis dans le projet est important.
- La valeur de l'énergie potentielle économisée grâce à l'augmentation des actions conjointes de surveillance du marché dépasse largement le coût des campagnes de surveillance du marché : à savoir qu'à elle seule, l'action sur la réfrigération domestique induirait d'ici 2030 des économies d'énergie de 369 GWh pour 75,6 millions d'euros, alors que les coûts de répétition de cette activité, sur une base semestrielle, pour les 10 prochaines années ne dépasseraient pas 5 millions d'euros.
- Il y a une augmentation continue de l'efficacité des ASM pour détecter les produits non conformes.
- Il y a eu une application visible de la législation européenne sur les produits, conduisant à une confiance accrue des consommateurs dans les produits économes en énergie, mais aussi à des économies sur leurs factures d'énergie.

EEPLIANT2

Energy Efficiency Compliant Products 2



INSPECTION & TESTING RESULTS

For **30** months, project participants reviewed the **technical documentation** and tested the **energy performance** of **3** product groups:



This project is funded by the European Union



HOUSEHOLD REFRIGERATING APPLIANCES

■ Compliance ■ Non-Compliance

TECHNICAL DOCUMENTATION INSPECTION

172 products inspected
17% resulted non-compliant

89 online shops reviewed for energy label and product fiche display.
80% resulted non-compliant

PRODUCT TESTING

43 models tested
40% resulted non-compliant after contacting suppliers (**60% before**).

NETWORK STANDBY APPLIANCES

■ Compliance ■ Non-Compliance

TECHNICAL DOCUMENTATION INSPECTION

161 products inspected
74% had some sort of compliance issue

4 products categories
 Household Appliances
 Information Technology Equipment
 Consumer Equipment
 Leisure Equipment

DATA & PRODUCT TESTING

39 models tested (e.g. coffee machines, routers, Blu-ray players, exercise bikes)
71.8% resulted non-compliant

PROFESSIONAL REFRIGERATING STORAGE CABINETS

■ Compliance ■ Non-Compliance

TECHNICAL DOCUMENTATION INSPECTION

60 products inspected
40% needed remedial action

50 over parameters taken into account
90% failed the review in at least one respect

PRODUCT TESTING

29 models tested
79% failed in a significant respect the ecodesign performance test



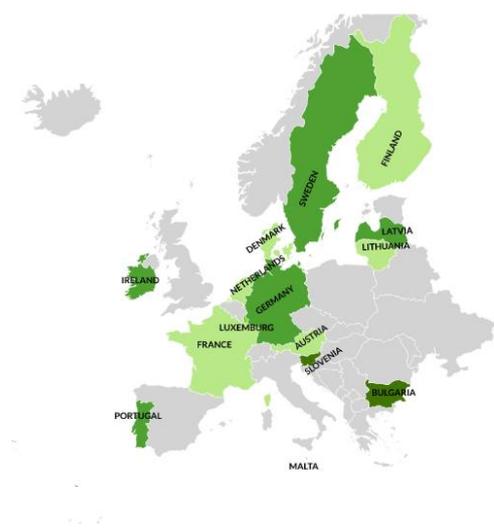
1. Introduction

Qu'est-ce que EEPLIANT2 et pourquoi est-ce important?

Surveillance coordonnée du marché

19 organisations de 15 pays de l'UE ont travaillé conjointement pendant 30 mois, enquêtant sur la non-conformité dans 3 secteurs de produits :

*Appareils de réfrigération ménagers ;
Appareils en mode veille ;
Appareils de réfrigération professionnels.*



«Améliorer la conformité des produits en matière d'étiquetage énergétique et d'écoconception est une responsabilité partagée entre les États-membres, l'industrie et les institutions européennes. C'est exactement pourquoi des projets comme EEPLIANT2 sont si importants" - Inge Bernaerts, chef d'unité C.4, DG ENER - Commission européenne, en février 2020.

Les ASM sont responsables de veiller à ce que les produits mis sur le marché de l'UE soient conformes au règlement sur l'étiquetage énergétique et à la directive sur l'écoconception. Il s'agit de deux des principaux instruments législatifs visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone associées à la consommation d'électricité et de gaz dans l'UE.

Bien que les États membres partagent les mêmes responsabilités pour la mise en œuvre du règlement sur l'étiquetage énergétique et de la directive sur l'écoconception, ils ne sont pas tenus d'en entreprendre la mise en œuvre et l'application exactement de la même manière. Les conséquences en sont importantes : les priorités varient d'un État membre à l'autre, tout comme les budgets, les niveaux de compétence et les actions menées. L'étendue de leurs pouvoirs est limitée à l'intérieur des frontières de chaque pays, si bien que l'efficacité de leurs actions est diminuée à défaut d'une certaine forme de coordination centralisée.

Des efforts sont faits au niveau de l'UE pour y remédier et un financement substantiel a été mis à disposition par la Commission européenne pour soutenir et améliorer la coopération entre les ASM. L'un des instruments utilisés pour fournir ce financement est le programme de recherche et d'innovation de l'UE Horizon 2020 (H2020).

H2020 a offert un soutien financier à une série d'initiatives concrètes de surveillance du marché visant à coordonner le travail des ASM dans toute l'UE, comme les trois programmes paneuropéens de produits conformes à l'efficacité énergétique (EEPLIANT 1, 2 et 3, lancés respectivement en 2014, 2016 et 2018).

Ces actions ont permis de réaliser des économies d'énergie substantielles, de rendre le marché plus conforme, de renforcer la confiance des consommateurs dans les produits à haut rendement énergétique et d'aider les entreprises qui respectent la réglementation à avoir une chance de commercialiser leurs produits dans l'UE dans des conditions plus équitables. En outre, les actions conjointes ont développé de meilleures pratiques pour les enquêteurs et accru ainsi les capacités de surveillance du marché, ce qui a permis de retirer plus d'avantages des politiques sur l'efficacité énergétique et l'écoconception.

Grâce à l'harmonisation des pratiques individuelles de surveillance du marché et au développement d'outils communs et de listes de vérifications destinés aux ASM, les projets ont assuré la cohérence de la collecte et de l'analyse des données, posant ainsi les bases utiles à plus de campagnes individuelles et partant, pour la surveillance du marché européen.

Dans le même esprit, le développement d'une base de données informatique pour partager les résultats des tests et des inspections et les transférer dans la base de données de la Commission européenne - ICSMS- garantit que d'autres MSA peuvent prendre des mesures d'application sans coût supplémentaires.

La taille immense du marché de l'UE et l'impact limité que n'importe quelle ASM est susceptible d'avoir, montre l'importance pour les ASM de travailler ensemble de manière coordonnée. Cela fournit un effet de levier beaucoup plus important - potentiellement suffisant pour avoir un impact sur l'ensemble du marché de l'UE.

En outre, cela crée des conditions de concurrence équitables pour les fournisseurs qui sinon, font face à la concurrence de produits moins chers mais non conformes. Par conséquent, les produits non conformes sont écartés du marché, ce qui contribue ainsi aux objectifs d'efficacité énergétique de l'UE 2020 et 2030.

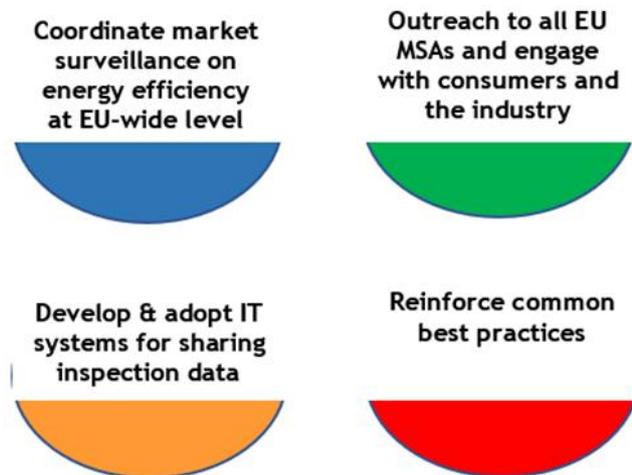
EEPLIANT2

Les objectifs politiques de l'UE en matière de changement climatique deviennent plus ambitieux pour les années à venir. Beaucoup a déjà été accompli dans le domaine de l'étiquetage énergétique et de l'écoconception. Il faut faire davantage pour encourager des actions d'efficacité énergétique plus harmonisées dans toute l'UE.

EEPLIANT2 a poursuivi l'harmonisation et soutenu le renforcement des capacités en coordonnant les activités de surveillance, de vérification et de mise en œuvre des règles en matière d'efficacité énergétique dans 15 États membres de l'UE.

Les produits inspectés et testés dans le cadre d'EEPLIANT2 ont été sélectionnés en vue d'offrir l'opportunité de développer et délivrer des approches communes de surveillance du marché. Cela a été réalisé en travaillant conjointement dans trois secteurs de produits différents comprenant la réfrigération domestique et professionnelle et les produits en mode veille.

Les activités entreprises ont été structurées autour de 4 cibles :



Outre les activités d'inspection des produits, de test et de renforcement des capacités, la mise en œuvre des suites était également un élément central du projet.

Étant donné que le travail des ASM est basé sur un corpus de règles relevant à la fois du niveau européen et du niveau national, chaque ASM a ses propres procédures, ses propres règles, sa propre liste et critères de mesures d'application. D'où la nécessité de telles actions coordonnées entraînant des économies de coûts et des impacts importants sur l'ensemble du marché de l'UE.

Ce n'est que dans les projets tels que EEPLIANT2 qui sont gérés au nom et par les MSA que des mesures coercitives peuvent avoir lieu.

Les inspections de documents et les tests des produits ont toujours été au cœur des activités des programmes EEPLIANT car ils peuvent conduire à l'élimination des produits non conformes et par conséquent réduire la consommation d'énergie d'accès et les émissions de carbone.

Les trois secteurs de produits étudiés par EEPLIANT2 étaient :

Les appareils de réfrigération domestiques - Une industrie mature qui connaissait depuis longtemps les cadres réglementaires d'étiquetage énergétique et d'écoconception. Ce vaste secteur de produits avait fait l'objet d'un précédent projet de surveillance du marché, «ATLETE¹», achevé en 2011. On s'attendait à ce que les résultats et les enseignements de ce projet garantissent que les fournisseurs continueraient à atteindre et à maintenir un niveau élevé de conformité. Cependant, lors de l'évaluation des priorités d'EEPLIANT2 en 2015, il est apparu que le nombre de produits non conformes était en augmentation, ce qui méritait que l'on s'y intéresse. Ce sujet a fait l'objet du quatrième lot de travaux (WP4).

Appareils en mode veille - Une fonctionnalité en fort développement ayant un impact sur une très large gamme de produits. Tout cas de non-conformité peut en ce domaine avoir un impact important sur la consommation d'énergie et des émissions de carbone, pouvant être évitées. Le WP5 a traité de ce secteur.

Armoires de réfrigération professionnelles - Une opportunité pour les ASM d'acquérir une expérience de travail en lien avec des produits professionnels et leurs communautés de fournisseurs. Ce secteur de produits, faisant l'objet du WP6, est plus limité et la plupart des fournisseurs paraissaient avoir moins d'expérience de la mise en œuvre de la politique-cadre d'étiquetage énergétique et d'écoconception, contrairement au secteur des appareils domestiques.

EEPLIANT2 a été subdivisé en sept activités, appelées modules de travaux (WP). La participation des ASM à ces WP variait en fonction de leurs préférences et de leurs compétences nationales.

Par exemple, certaines autorités étaient chargées de mettre en œuvre seulement un des deux règlements sur l'étiquetage énergétique et l'écoconception, ou étaient responsables des produits domestiques, mais pas des équipements professionnels ou industriels. Chaque WP était dirigé par un représentant d'une ASM appuyé par un facilitateur / expert technique désigné.

Les tests de produits, bien qu'importants, ne sont pas suffisants en soi. Pour garantir la pérennité de telles actions à l'avenir, une surveillance du marché réussie nécessite que les ASM disposent de capacités de personnels suffisamment qualifiés et expérimentés pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches de manière efficiente.

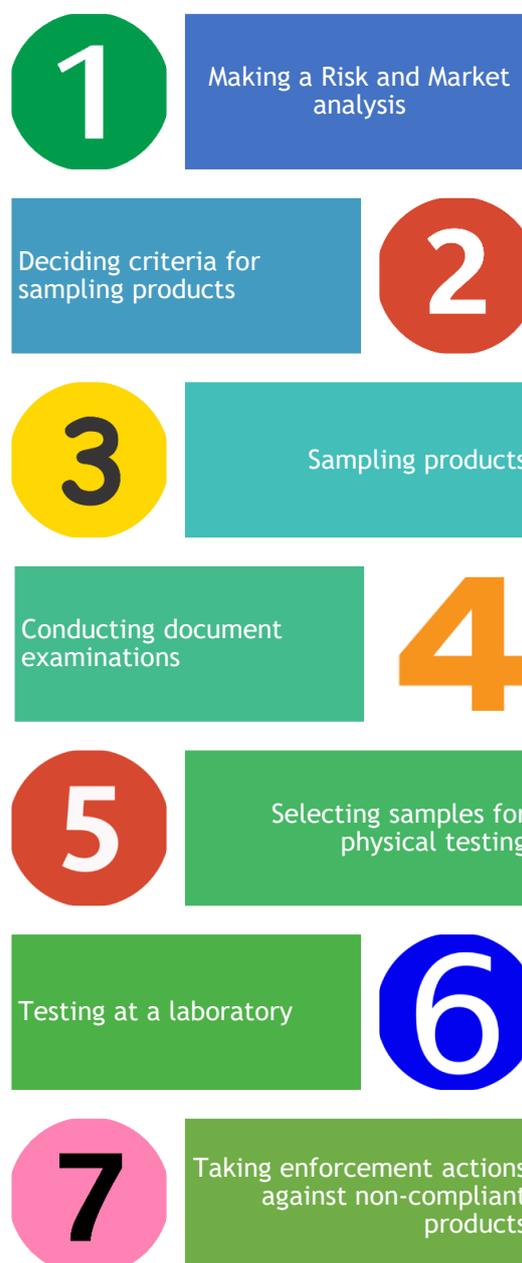
¹ https://ec.europa.eu/energy/intelligent/projects/en/project-search?search_api_views_fulltext=atlete

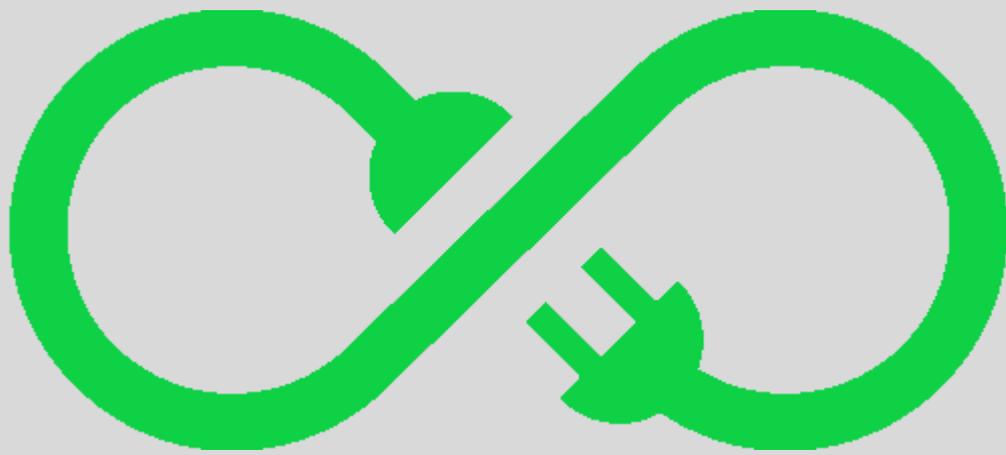
Pour soutenir le développement continu de ces compétences et amener les moins expérimentés au meilleur niveau possible, les trois WP sur l'inspection et les tests des produits ont été soutenus par quatre WP transversaux :

- WP1 sur la gestion et la coordination ;
- WP2 sur le soutien à l'adoption des meilleures pratiques précédemment développées dans l'action EEPLIANT 1 lancée en 2014 ;
- WP3 sur la collecte de données, le stockage et le partage d'informations entre ASM ;
- WP7 sur la communication, la sensibilisation et la diffusion.

Les activités de surveillance du marché dans les trois secteurs de produits ont suivi le même format général dans lequel les ASM participantes ont travaillé ensemble pour convenir et adopter des approches communes :

Une bibliothèque importante de documents supplémentaires, y compris des guides et des modèles détaillés –issus de la base de connaissances EEPLIANT - est maintenant disponible pour continuer à soutenir l'utilisation constante des meilleures normes opérationnelles possibles.





2. Continuer à renforcer les capacités

Renforcer les meilleures pratiques

« Renforcer les capacités»: le renforcement des connaissances, de la maîtrise, des compétences et de l'expérience du personnel et de l'encadrement des autorités de surveillance du marché, conduisant à une augmentation des capacités, de la confiance et de l'efficacité.

Le premier objectif était de renforcer et de consolider l'adoption des Bonnes Pratiques développées et mises en œuvre lors du premier projet EEPLIANT en 2014.

Ceci a été réalisé en faisant travailler ensemble toutes les ASM participantes à partir de méthodes, de protocoles et de listes de vérifications communes - en mettant l'accent sur la mise en œuvre continue du guide des meilleures pratiques dans les activités d'inspection du projet.

Avant d'arrêter les meilleures pratiques, le niveau de familiarité des ASM a été vérifié dans une enquête. Cela comprenait un appel à suggestion pour améliorer les lignes directrices.

Les bénéficiaires n'ont finalement pas exprimé de besoin immédiat de mettre à jour les lignes directrices, bien qu'ils aient proposé de bonnes idées, telles que la nécessité de disposer d'exemples plus pratiques et d'études de cas.

Les récents développements législatifs ont nécessité plusieurs changements. Le Guide des meilleures pratiques a été mis à jour pour refléter ces changements, et la version 4.1 a été publiée sur le site Web d'EEPLIANT.

Le deuxième objectif était de développer davantage la base de connaissances des «meilleures pratiques» grâce au déploiement et à l'adoption conjointe de «boîtes à outils» spécifiques aux produits. Celles-ci comprenaient des conseils détaillés sur la marche à suivre, des méthodes communes améliorées, des protocoles, des modèles, des feuilles de calcul et des listes de vérifications, mises à la disposition de toutes les ASM européennes sur le site Web d'EEPLIANT².

En plus de ces documents d'orientation facilement accessibles, les ASM peuvent également accéder aux éléments de formation développés dans le projet précédent EEPLIANT 2014.

² www.eepliant.eu

Collecte et stockage des données

L'objectif principal de cette activité était de fournir un outil numérique unique de saisie et de stockage des données à la disposition de toutes les MSA participantes. Cet outil informatique garantissait que toutes les conclusions des activités d'inspection et de test étaient enregistrées dans une base de données et transférées au système de la Commission européenne, ICSMS - un système d'information et de communication sur Internet pour la surveillance du marché paneuropéen.

Par conséquent, la nécessité d'enregistrer les données au crayon et au papier a été éliminée, tout comme la nécessité de ressaisir les données pour les saisir dans les systèmes de chaque MSA et à nouveau dans l'ICSMS.

Pour atteindre cet objectif, EEPLIANT2 a développé un système informatique de collecte et de stockage de données, accessible sur Internet à l'aide du navigateur préféré de l'utilisateur.

L'une des fonctionnalités clés du système de collecte et de stockage des données informatiques était le téléchargement semi-automatique des données d'inspection dans l'ICSMS, ce qui augmentait l'efficacité du travail des MSA et éliminait une source d'erreurs en garantissant que les données ne devaient être saisies qu'une seule fois.

L'entrée des données d'inspection dans l'ICSMS pour les produits non conformes et conformes est conforme aux intentions du règlement de surveillance du marché (UE) 2019/1020. La raison en est que le partage des informations sur les produits contrôlés aide les MSA qui n'ont pas participé à de telles activités à utiliser ces résultats et à vérifier leurs marchés sans réinvestir des ressources.

Apparemment, de nombreux États membres n'enregistrent pas les informations sur les produits vérifiés et jugés conformes dans le système ICSMS, car il est trop long de saisir manuellement les données. L'utilisation de l'outil informatique EEPLIANT2 a permis de surmonter cette lacune.

En savoir plus sur le système informatique de collecte et de stockage des données EEPLIANT2 en visitant le site Web EEPLIANT

www.eepliant.eu



3. Inspections et essais des produits

Inspection et essais des appareils de réfrigération ménagers

Les travaux se sont concentrés sur les réfrigérateurs et congélateurs les plus courants et les produits combinés (les caves à vin et les appareils à absorption n'étaient pas concernés). L'approche suivie a été basée sur les risques en vue de détecter, puis faire retirer autant de produits non conformes que possible. Il en découle que les résultats ne sont pas pleinement représentatifs des niveaux de non-conformité dans les pays participants.

Les pays et organisations participant à ce groupe de travail étaient: AEA (Autriche), BMDW (Autriche), SAMTS (Bulgarie), CCP (Bulgarie), SIK (Danemark), TUKES (Finlande), DGCCRF (France), HED (Allemagne), SCHW (Allemagne), SEAI (Irlande), NVWA (Pays-Bas), MCAA (Malte), ASAE (Portugal) et SWEA (Suède - WP Leader).

Inspections en ligne

Un total de 275 pages des sites Internet de 89 magasins de détail en ligne a été inspecté pour vérifier si ceux-ci fournissaient l'étiquette énergétique et les informations sur les produits pour les ventes sur Internet, comme l'exige la réglementation applicable. Pour sélectionner les 89 détaillants en ligne inspectés, les ASM participantes ont appliqué une approche multicritères variables selon les autorités. Les deux motifs de sélection les plus souvent cités étaient de couvrir de larges parts de marché de détail et de cibler les opérateurs économiques basés sur leur territoire.

71 e-boutiques ont été jugées non conformes et 18 e-boutiques conformes. Lorsqu'elle n'est pas conforme, c'est que la boutique en ligne n'a la plupart du temps pas affiché correctement l'étiquette énergétique et la fiche produit. Dans 34% des cas non conformes, les informations n'étaient pas du tout affichées.

Inspections de documents

Toutes les informations sur le marché provenant des ASM participantes ont été utilisées pour établir une liste européenne des fabricants et des marques ayant identifié initialement 190 marques appartenant à 70 groupes de fabrication. Cette liste a montré que les différents groupes de fabrication détiennent plusieurs marques dans les différents pays, plus important encore, que les mêmes produits du point de vue de l'étiquetage énergétique et de l'écoconception peuvent être vendus sous différentes marques dans différents pays.

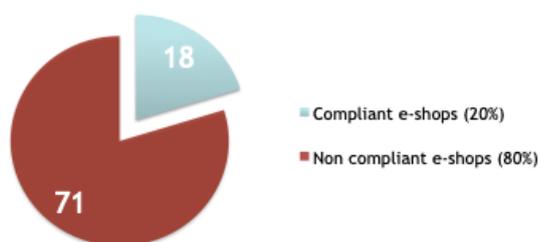


Figure 1 : Évaluations de conformité des détaillants en ligne

Les résultats globaux des activités d'inspection et de test d'EEPLIANT2 ont montré des niveaux élevés de produits non conformes mis sur le marché européen.

Dans un deuxième temps, un échantillonnage européen a été élaboré, servant à la fois à l'inspection des documents et au test des appareils. Ceux-ci ont été sélectionnés sur la base de différentes hypothèses selon les ASM et les procédures nationales, présentées ci-après par ordre d'importance : les appareils les plus répandus, la localisation géographique de l'opérateur économique (c'est-à-dire le territoire de l'ASM), les principes de sélection aléatoire, les marques communes, les marques moins connues.

Bien que 61% des cas présentaient des problèmes de non-conformité dans la documentation, l'évaluation de la conformité globale par les ASM, qui tient compte de la gravité relative des non conformités, suggère que les preuves de conformité ont été jugées adéquates pour près des trois quarts des modèles, ce taux s'étant amélioré après les échanges entre les ASM et les opérateurs économiques (83% de cas conformes sur les 172)

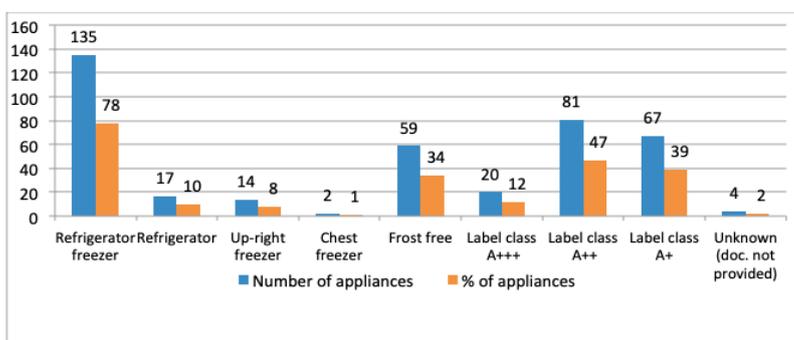


Figure 2 : Modèle d'appareils sur un total de 172 inspections de documents

Tests de laboratoire

Au total, 64 produits correspondant à 43 modèles différents d'appareils de réfrigération domestique ont été envoyés au laboratoire d'essais accrédité et testés selon la norme EN 62552: 2013. Sur les 43 modèles, 19 ont été sélectionnés parce qu'ils avaient échoué à l'étape d'inspection des documents ci-dessus. Certaines ASM n'avaient pas détecté de produit défectueux à l'issue de l'inspection documentaire ; cependant elles ont pu proposer qu'un appareil soit testé du fait qu'il présentait des problèmes de non-conformité mineurs lors de leur première évaluation.

Certaines ASM ont décidé de tester des produits dont la documentation ne présentait pas d'anomalie mais qui soit étaient très bon marché, soit étaient au contraire présentés comme très bons (les politiques de sélection ont été variables selon les MSA).

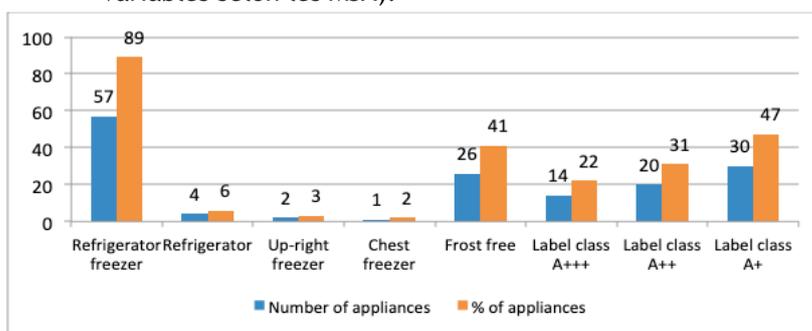


Figure 3 : Type de produit (type d'appareil) sur un total de 64 testés

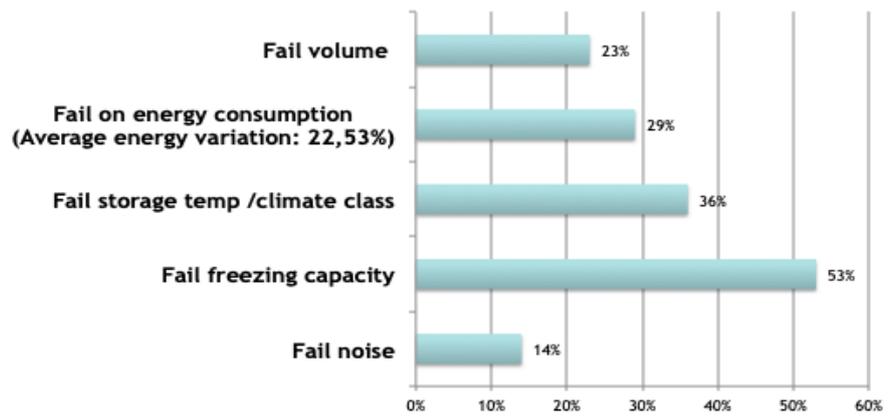


Figure 4 Résultats globaux de réussite / échec de 64 produits testés - Mesures en laboratoires

A la suite des premiers tests, les ASM ont généralement eu un échange avec les fournisseurs concernant les modèles jugés non conformes.

- Dans 12 cas, les modèles ont été confirmés non conformes ;
- Dans 7 cas, un triple test a été ordonné, ce qui a abouti à l'évaluation finale de 2 modèles conformes, tandis que 5 modèles ont été confirmés non conformes ;
- Dans 7 cas, cet échange a déclenché des corrections qui ont été acceptées par les ASM ;
- Dans 5 cas, les fournisseurs ont pris des mesures volontaires que les ASM ont jugées satisfaisantes ;
- Dans 1 cas, le fournisseur a visité le laboratoire d'essai et a proposé une solution qui a été acceptée par l'ASM ;
- Dans un cas, le fournisseur a proposé d'entreprendre et de payer pour un triple test qui a abouti à des résultats conformes - cela a été accepté par l'ASM.

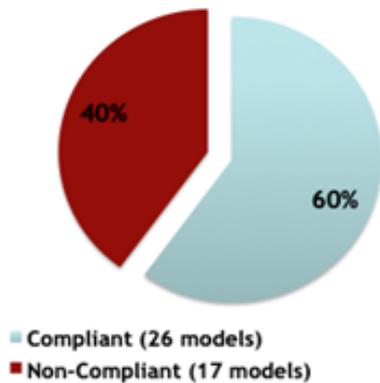


Figure 5: Évaluation finale MSA des résultats des tests

17 modèles ont été jugés non conformes. 7 d'entre eux ont échoué sur le paramètre de consommation d'énergie.

Actions de mise en application

Les mesures d'application sont présentées dans le tableau ci-dessous et elles font référence à toutes les mesures prises par les ASM après l'inspection des documents, les tests de produits et les contrôles en ligne au détail.

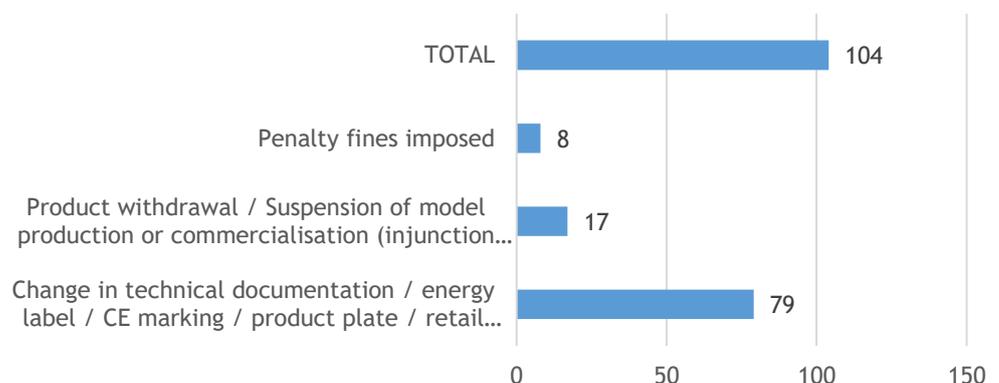


Figure 6 Vue d'ensemble des mesures d'application

Inspection et test des produits dotés de la fonction de veille réseau

Les ASM participant à ce groupe de travail étaient: AEA (Autriche), SAMTS (Bulgarie), TUKES (Finlande), HED (Allemagne), SEAL (Irlande - WP Leader), CRPC (Lettonie), MIRS (Slovénie), STEM (Suède) et DETEC (Suisse, observateur).

Le règlement « Standby »³ porte sur un large éventail de produits. Avant le lancement, le groupe a élaboré une liste restreinte de produits à inclure dans l'enquête en fonction des facteurs suivants :

- Quels types de produits entrent dans le champ d'application du règlement « Standby » ? Quatre groupes principaux: Appareils électroménagers; Matériel informatique; Équipement grand public ; Jouets, équipements de loisirs et de sport.

- Parmi les produits concernés, lesquels sont susceptibles d'avoir une fonctionnalité de connexion réseau ?

- Lesquels des produits connectés au réseau sont les plus susceptibles de présenter des dispositifs potentiels de non-conformité / d'invalidation et des solutions de «contournement» ?

- Lesquels des produits connectés au réseau dans le champ d'application sont susceptibles d'avoir les impacts les plus graves sur les économies d'énergie en raison de non-conformités ?

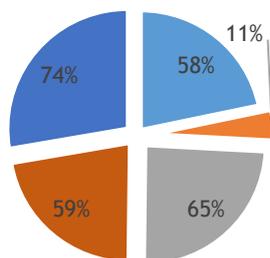
Les types de produits finalement sélectionnés pour la vérification de la documentation : imprimante 3D, lecteur Blu-ray, système de vidéosurveillance, machine à café, décodeur complexe, enregistreur vidéo numérique (DVR), four électrique, elliptique, vélo d'exercice, console de jeu, système de « Home cinéma », Radio Internet, bouilloire, appareil de diffusion multimédia en continu, micro-ondes, enregistreur vidéo réseau, ordinateur portable, projecteur, aspirateur robot, routeur, rameur, tapis roulant, système Wi-Fi, haut-parleur sans fil, station de travail. À partir de cette sélection, les produits ont été envoyés pour test.

Inspections de documents

Au total, 161 produits ont été évalués au regard de leur documentation technique. Il ressort du graphique que 74% des produits avaient un problème de conformité, ce qui permet de conclure que 26% ont été jugés pleinement conformes aux exigences documentaires.

Figure 7 Résultats des contrôles de la documentation technique

- Failing Ecodesign requirements (Standby Requirements)
- Failing Ecodesign requirements (Standby Power Demand)
- Failing Ecodesign requirements (Network Standby Requirements)
- Failing Ecodesign requirements (Network Standby Power Demand)
- Models with some compliance issues



³ Règlement (CE) n ° 1275/2008 de la Commission concernant les exigences d'écoconception pour la consommation d'énergie électrique en mode veille et en mode arrêt des équipements électriques et électroniques ménagers et de bureau et modifiant le règlement (UE) n ° 801/2013 de la Commission

Sur ces 39 modèles testés d'équipement de secours réseau, 28 (près de 72%) se sont révélés non conformes.

Test Data verification and Test Results - All 39 models		
Pass (Overall)	10	25.6%
Fail (Overall)	28	71.8%
Unclear (Overall)	1	2.6%
Network Standby Requirements		
Pass	19	57.6%
Fail	7	21.2%
Unclear	7	21.2%
Not applicable	6	
Power Management Requirements		
Pass	24	61.5%
Fail	8	20.5%
Unclear	7	17.9%
Standby Power Requirements		
Pass	23	76.7%
Fail	7	23.3%
Not applicable	9	
Off Mode Power Requirements		
Pass	19	86.4%
Fail	3	13.6%
Not applicable	17	
Data Provision Requirements		
Pass	14	45.2%
Fail	17	54.8%
Not applicable	8	

Tableau 1: Vue d'ensemble de la vérification des données et des résultats des tests

N.B. La raison de la différence des totaux entre les modèles est que toutes les exigences n'étaient pas pertinentes pour tous les modèles. Par exemple, certains modèles n'avaient pas à répondre aux exigences de mise en veille ou aux exigences de fourniture de données, de sorte qu'il n'y aurait pas de résultat de conformité «Oui / Non».

Tests de laboratoire

54 produits (39 modèles) des 161 produits ont été testés (dont 5 modèles avec un triple test). Le tableau 1 montre que certains modèles n'étaient pas conformes à plus d'une exigence. Le non-respect des demandes d'énergie en mode veille (21,2%) et des exigences de gestion de l'énergie (20,5%) était important.

La ventilation des résultats indique que la principale cause de non-conformité était le manque de données. Au total, les données nécessaires à la prise en charge de la procédure d'essai n'ont été demandées que pour 31 modèles, dont 17 ont échoué pour cette seule exigence. Si l'on considère le nombre total de 28 modèles non conformes, l'échec de 17 sur le paramètre de données donne un taux de non-conformité significatif de 61%. En outre, 14 des 28 modèles non conformes (50%) présentaient une demande de puissance excédentaire dans au moins l'un des trois modes de puissance.

Identification des «dispositifs d'invalidation et des» solutions de contournement »

Au cours des premières étapes des tests, il est apparu clairement que le règlement « Standby » de l'UE contenait des failles permettant aux fabricants de ne pas répondre aux exigences relatives à la demande d'énergie en mode veille et à la fonctionnalité de gestion automatique de l'énergie.

Le règlement stipule:

«L'équipement doit, à moins qu'il ne soit inapproprié pour l'utilisation prévue, offrir une fonction de gestion de l'énergie ou une fonction similaire. Lorsque l'équipement n'assure pas une fonction principale et que d'autres produits consommateurs d'énergie ne sont pas tributaires de ses fonctions, la fonction de gestion de l'énergie doit faire passer l'équipement après le laps de temps le plus bref possible compatible avec l'usage prévu, automatiquement en mode veille. »

Le règlement ne définit pas les raisons techniques qui peuvent être invoquées pour justifier l'exemption « d'incompatibilité avec l'usage prévu » et, de ce fait, le libellé du règlement permet aux fabricants de prétendre que la fonctionnalité de gestion de l'énergie n'est pas applicable à leur produit et, de ce fait, le produit n'aurait pas à basculer en mode veille.

En conclusion, alors qu'après les tests, il n'y avait aucune preuve directe montrant que des produits utilisent des dispositifs d'invalidation pour contourner le règlement sur l'écoconception, il est apparu que le texte du règlement lui-même offrait plusieurs possibilités aux fabricants de contourner les exigences, soit en désactivant les ports réseau, soit en affirmant une "Incompatibilité avec l'usage prévu." Les fabricants respectifs ont ensuite fourni une documentation technique expliquant les raisons de la revendication de la clause « incompatible avec l'usage prévu » ; les ASM ont décidé d'accepter ou non le raisonnement fourni.

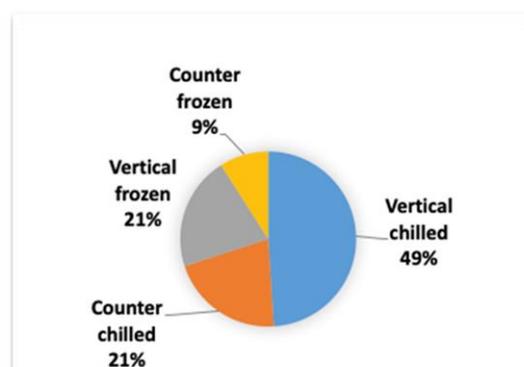
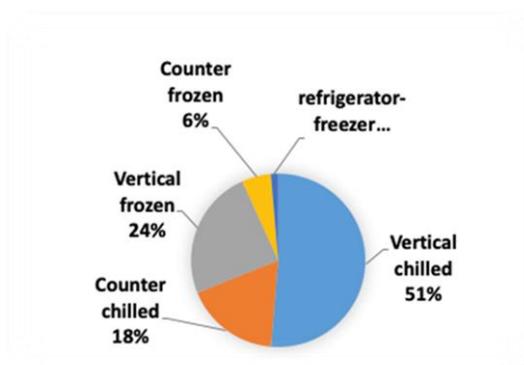
« *Cependant, il reste encore beaucoup à faire si nous voulons récupérer l'importante perte d'énergie dans ce secteur de produits.* » - Tim Stokes, responsable du module de travail, Autorité irlandaise de l'énergie durable.

Actions de mise en application

En octobre 2020, cinq produits ont été retirés du marché en raison des activités de veille du réseau avec des actions sur deux produits toujours en cours. Une enquête sur deux produits qui ont été testés trois fois et jugés non conformes aux exigences du règlement de veille du réseau est en cours, et ces produits pourraient être retirés du marché à court terme.

Inspection et test des armoires de stockage réfrigérées professionnelles

Figure 8: Proportion d'armoires par rapport à la configuration de celles pour lesquelles la documentation ou les résultats des tests de laboratoire ont été analysés (en hausse) et aux ventes indicatives sur le marché de l'UE (en baisse)



Les organisations participantes à ce groupe de travail étaient: AEA (Autriche), DEA (Danemark - retiré), HED (Allemagne), MCCA (Malte), ASAE (Portugal) et SWEA (Suède).

Les armoires de stockage réfrigérées professionnelles sont généralement utilisées pour stocker des denrées alimentaires dans des zones non accessibles aux consommateurs de lieux tels que des établissements de restauration, des cuisines de restaurants, etc.

Inspections de documents

Les armoires ont été sélectionnées pour être inspectées et testées par les ASM en fonction des connaissances du marché disponibles.

Celles-ci ont cherché à ce que tout le spectre du marché soit représenté en termes de performances revendiquées, de marques et de classes de prix, en maintenant une relative cohérence avec la représentativité des armoires sur le marché. Certains ASM se sont concentrées sur les cabinets à haut risque - dans le cas où existaient des preuves à ce sujet - tandis que d'autres se sont concentrées sur un échantillon représentatif de leur marché national.

Dans l'ensemble, les résultats de l'inspection de la documentation de 60 modèles différents ont été médiocres, 40% des cas nécessitant des mesures correctives une fois prise en compte la gravité des anomalies par les ASM. Les résultats définitifs ne sont pas encore connus car certains cas n'étaient pas entièrement résolus avant l'achèvement du projet.

Aspect of document inspection	CE-declaration	CE-marking	Fulfilment of ecodesign requirements	Energy label class	Energy label product fiche	Website info check	# cabinets passing all or failing >=1 assessed parameters
PASS	20	29	11	19	24	1	6
FAIL	40	1	48	23	34	14	54
% PASS of those inspected	33%	97%	19%	45%	41%	7%	10%
Total # cabinets inspected	60	30	59	42	58	15	60

Tableau 2 Résultats de l'inspection de la documentation

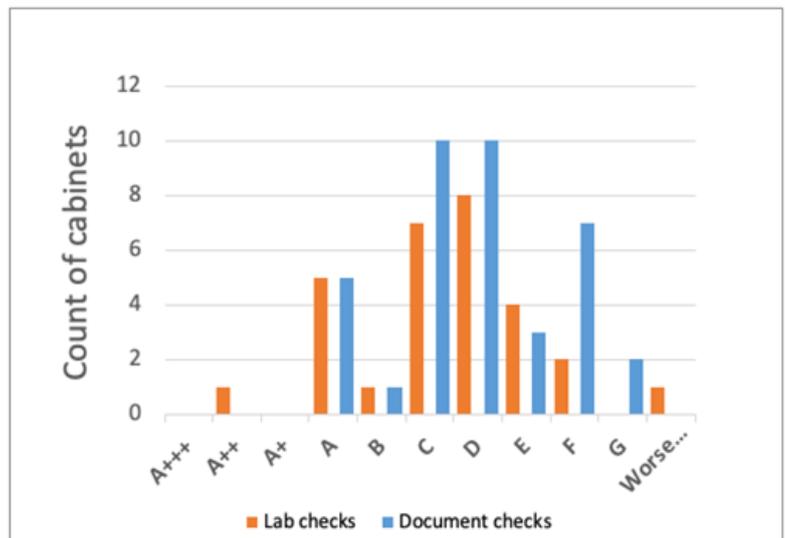


Figure 9: Nombre d'armoires par classe d'étiquette énergétique pour les contrôles

Tests de laboratoire

Au total, 42 tests sur 29 modèles différents, ont été réalisés. Pour 15 armoires (52%), la consommation d'énergie mesurée était supérieure à celle déclarée, au-delà de la tolérance de vérification prescrite.

Les principales conclusions sur les détails des résultats des tests sont :

a) Le volume net déclaré était une cause majeure de manquement avec près de 55% des armoires en anomalie. Les preuves disponibles suggèrent que dans de nombreux cas, cela est dû au fait que le fournisseur n'avait pas déduit le volume sous l'étagère la plus basse utilisable, comme l'exige la norme d'essai - ce qui montre le défaut de compréhension (ou de respect) des détails de la norme.

b) Pour la moitié des armoires, les résultats mesurés n'ont pas permis de justifier la classe d'étiquette énergétique revendiquée, même lorsque toutes les tolérances de vérification ont été prises en compte. Dans de nombreux cas, cela découle d'un échec de la mesure du volume, mais aussi d'un échec du test de température (qui invalide le test d'énergie) et d'une consommation d'énergie supérieure à la consommation d'énergie déclarée.

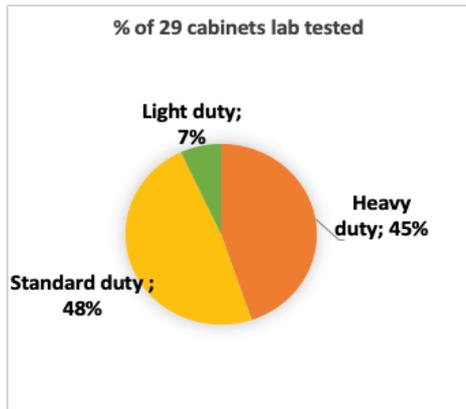
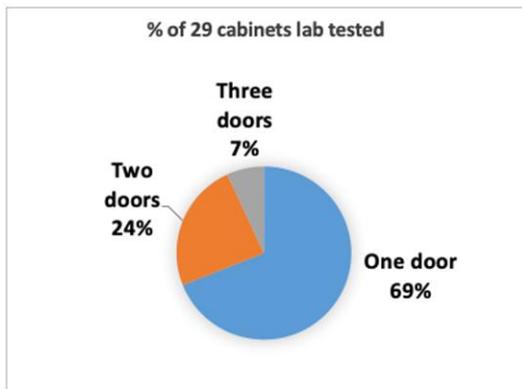


Figure 10: Types d'armoires soumis à des tests en laboratoire (les statistiques de service sont basées sur les déclarations dans la documentation)

c) Un peu plus d'un quart (28%) des armoires n'ont pas satisfait aux exigences minimales d'efficacité énergétique d'écoconception lors de l'évaluation par rapport à la classe d'usage confirmée par le test de température ; les armoires qui ont échoué au test de température en usage intensif mais ont réussi le test de température en usage standard ont été évaluées par rapport au niveau d'EEI 95 des armoires en service standard en vigueur au moment de leur mise sur le marché. Si l'armoire échoue au test de température, elle est réputée échouer également aux évaluations de classe MEPS et d'étiquette énergétique.

d) Quatre armoires (14%) ont échoué au test de température en usage standard. Ceci est grave pour ces armoires car il n'est alors pas possible de réaliser un test énergétique valide et donc l'armoire ne peut pas obtenir une étiquette énergétique valide quelle que soit la classe, et ne peut pas satisfaire aux exigences d'écoconception. Un autre problème sérieux est que, comme l'armoire peut ne pas atteindre les températures requises pour garder les aliments sains, elle présente un risque pour la santé des consommateurs.

e) Un peu plus de la moitié des armoires (54%) que les fournisseurs ont déclarées comme étant de type « usage intensif » ne pouvaient pas atteindre la température de stockage requise dans les conditions ambiantes pour usage intensif spécifiées pour les essais en laboratoire, bien qu'elles aient satisfait à l'exigence d'efficacité (testée en conditions standard de fonctionnement). L'affirmation « usage intensif » n'est donc pas nécessairement une tentative délibérée d'exploiter l'avantage de l'écoconception, mais peut-être d'obtenir un prix plus élevé sous prétexte de l'usage intensif. Cela pourrait poser un risque pour la sécurité alimentaire si les utilisateurs font confiance à l'armoire pour une utilisation dans une cuisine chaude, avec pour conséquence que les aliments ne sont pas conservés dans des limites de température de stockage sûres.

	Cabinet results overall	Measured kWh/day matches declared	Determined EEI passes MEPS*	Volume (measured matches declared)	Standard-duty temperature test	Heavy-duty temperature test
Pass	6 / 21%	14 / 48%	21 / 72%	13 / 45%	25 / 86%	6 / 46%
Fail	23 / 79%	15 / 52%	8 / 28%	16 / 55%	4 / 14%	7 / 54%
Total	29 / 100%	29 / 100%	29 / 100%	29 / 100%	29 / 100%	13 / 100%

* Based on duty confirmed in temperature test

Tableau 3 Résultats des tests de laboratoire

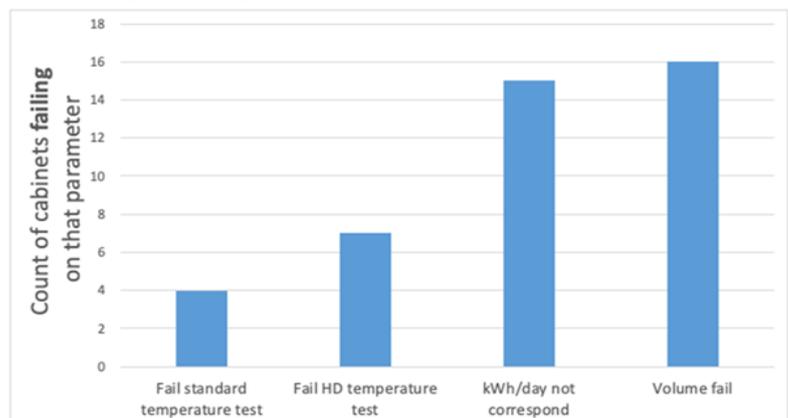


Figure 11: Nombre d'armoires ayant échoué sur chacun des principaux paramètres d'évaluation du laboratoire de test

Essais supplémentaires pour une comparaison directe entre ISO 22041 et EN 16825

En juillet 2019, la norme utilisée pour tester les armoires frigorifiques professionnelles : EN 16825: 2016⁵, a été retirée par le CEN CENELEC et remplacée par EN ISO 22041: 2019⁶. Cette nouvelle norme est très similaire à la norme EN 16825 mais inclut quelques modifications spécifiques, par exemple concernant l'indication du nombre d'étagères à installer pendant les tests, le calcul du volume net et de la tension appliquée (en fonction de ce qui est indiqué sur la plaque signalétique). L'impact des différences n'a jamais été étudié dans les études publiées connues. « EEPLIANT2 Professional Refrigeration » a évalué ce point à la demande de la Commission européenne, DG GROW. Par conséquent, 6 armoires précédemment testées par groupe selon la norme EN 16825 ont également été testées selon ISO 22041. Les principales constatations sont :

- Aucune des différences entre les résultats des tests EN et ISO n'a dépassé les tolérances de vérification réglementaires - soit + 10% sur la consommation d'énergie; 3% sur la mesure du volume ;
- Cinq des six tests comparatifs ont rapporté une consommation plus élevée sous le test ISO que sous le test EN, allant de 2,4% au plus à 9,5% au plus ;
- La plus grande différence de température moyenne pendant le test énergétique était de 1,6 ° C inférieure lors d'un test ISO ;
- Deux tests de comparaison ont inclus un changement de la tension appliquée (comme requis dans le cadre du test ISO), et ceux-ci ont conduit à des augmentations de + 2,7% et + 9,5% de la consommation d'énergie ;
- Le volume net mesuré des armoires varie entre les deux normes de test car l'ISO permet d'utiliser une étagère de moins pour certaines configurations d'armoires. L'impact du changement de volume sur l'EEL est inférieur à 1%. Étant donné que les temps d'ouverture des portes sont déterminés à l'aide d'une formule basée sur le volume net, cela augmente également le temps d'ouverture de la porte d'environ 1 seconde avec un impact négligeable sur la consommation d'énergie.

En ce qui concerne l'ampleur que peuvent avoir les impacts d'un changement, aucun des changements entre l'EN 16825 et l'ISO 22041 ne devrait entraîner un changement systématique des performances pour tous les types d'armoires. Une enquête portant sur 29 modèles a montré qu'un peu plus de la moitié d'entre eux finiraient par être testés avec une tension d'entrée 10 V plus élevée sous ISO 22041 et pourraient donc aboutir à une consommation d'énergie 5% plus élevée - à moins que les fournisseurs ne choisissent de modifier les indications de la plaque signalétique pour éviter la nécessité de retester. Les modèles pour lesquels le nombre d'étagères est réduit seront probablement une minorité car cela dépend non seulement de la configuration de l'armoire mais aussi des choix antérieurs effectués pour le nombre d'étagères.

⁵ EN 16825: 2016 Armoires et comptoirs de stockage réfrigérés à usage professionnel - Classification, exigences et conditions d'essai

⁶ ISO 22041: 2019 Armoires et comptoirs de stockage réfrigérés à usage professionnel - Performances et consommation d'énergie

Actions de mise en application

À la suite des activités de surveillance du marché, 9 armoires ont jusqu'à présent été définitivement retirées du marché, toutes sur une base volontaire.

En utilisant l'hypothèse du modèle des impacts EEPLIANT2, les économies d'énergie cumulées à 2030 - à partir des économies réalisées de 2020 à 2030 - grâce à EEPLIANT2, pour la réfrigération professionnelle seraient de 110 GWh d'électricité distribuée (soit 231 GWh d'énergie primaire⁴), soit une économie de 22 millions d'euros que les consommateurs européens auraient dépensé en surplus d'électricité utilisé par les armoires de stockage réfrigérées professionnelles non conformes.

Enforcement action taken as reported by MSAs	# Resolved cases
Change in technical documentation, energy label or marking	18
<i>As a result of technical documentation assessment</i>	14
<i>As a result of lab testing</i>	4
Product permanently withdrawn from production or sale (voluntary)	9
<i>As a result of technical documentation assessment</i>	5
<i>As a result of lab testing</i>	4
Penalty fines	7
<i>As a result of technical documentation assessment</i>	7
<i>As a result of lab testing</i>	0

Tableau 4: Mesures d'application globales prises par les MSA.

Pour résumer l'impact des mesures d'application prises par les ASM dans cette action, voir ci-dessous les estimations de la valeur des produits non conformes retirés du marché, de la quantité d'économies d'énergie réalisées par les retraits, de l'impact financier du supplément l'énergie requise par les produits non conformes et des économies d'énergie globales plus larges.

Si les modèles retirés étaient restés sur le marché pendant encore 4 ans avec des ventes de 200 unités par an (dans l'UE), la valeur des armoires exclues aurait été de 18 millions d'euros.

La valeur moyenne des armoires est d'environ 2600 €. Si les modèles retirés étaient restés sur le marché pendant encore 4 ans avec des ventes de 200 unités par an (dans l'UE), la valeur des armoires exclues aurait été de 18 millions d'euros (= 2600 € x 9 modèles x 200 ventes x 4 ans).

Pour les 12 armoires ayant échoué aux tests de consommation d'énergie, la consommation d'énergie excédentaire moyenne par rapport à celle déclarée était de 30%. La consommation annuelle moyenne présumée pour ces armoires est de 2 500 kWh par an.

Par conséquent, la consommation excédentaire évitée par le retrait de ces 9 modèles est: (2500 kWh / an x 30% d'excédent x 9 modèles x ventes de 200 unités x (1 + 2 + 3 + 4 ensembles / an ajoutés supplémentaires⁷) = 13 GWh 27,3 GWh d'énergie primaire). L'excédent de consommation cumulé évité de 13 GWh correspondrait à 2,6 millions d'euros (avec une hypothèse de 0,2 € par kWh, Eurostat).

⁶ En utilisant un facteur d'énergie primaire de 2,1 comme indiqué dans <https://ec.europa.eu/energy/en/topics/energy-efficiency/targets-directive-and-rules/energyefficiency-directive>.

⁷ Un ensemble de 200 unités commercialisées après la première année; deux fois plus (2 * 200) après 2 ans; trois fois plus (3 * 200) après 3 ans, etc. On suppose que 4 ans est la période à partir de laquelle les modèles seraient autrement restés sur le marché avant d'être remplacés par des modèles plus récents. 30% est la consommation excédentaire moyenne (au-dessus des valeurs déclarées) des 12 armoires qui ont échoué aux tests.



4. Communication, sensibilisation et diffusion

Les travaux entrepris dans le cadre d'EEPLIANT2 ont été communiqués au public par divers moyens et canaux. Un programme stratégique de communication a garanti un engagement précoce et continu des parties prenantes aux niveaux européen et national.

En raison de sa présence sur les nouveaux médias (Twitter et LinkedIn) avec plus de 200 publications particulières, du portail Web et du pôle de connaissances, des présentations à l'occasion de 26 événements et conférences promotionnels internationaux et nationaux organisés, de l'hébergement de conférences en ligne, et de la production de plus de 110 supports de communication et de promotion (comprenant des newsletters, des communiqués de presse, des clips vidéo, des articles de presse, des infographies, des affiches, des brochures et lignes directrices, des rapports techniques ou autres), EEPLIANT2 est parvenu à une sensibilisation et une visibilité publique remarquables.

Au cours de sa durée de vie, selon l'estimation la plus prudente, le projet a touché plus de 345 000 personnes, partageant les résultats des activités d'inspection et de tests avec l'industrie et les décideurs politiques de l'UE, informant le public et les consommateurs de l'UE des préjudices causés par les produits non conformes et en communiquant les avantages environnementaux et économiques tangibles significatifs de ces projets transfrontaliers généreusement financés par l'UE.

Le message est clair: l'énergie est au cœur de l'agenda et de l'économie européens. Beaucoup a déjà été accompli, mais il reste encore du travail à faire pour tous les acteurs concernés, si nous voulons atteindre les objectifs ambitieux de l'UE en matière d'énergie et de climat.

EEPLIANT2 a produit plus de 110 documents originaux de communication, de diffusion et de promotion

Suivez-nous sur Twitter - @EEPLIANT pour des nouvelles et des mises à jour, et visitez www.eepliant.eu.





5. Quels sont les impacts ?

Regard vers le futur

L'attention doit être attirée sur l'efficacité dite «primaire», où les économies sont réalisées à la source, lors de la première production d'électricité.

Les économies d'énergie primaire déclenchées par le projet dans le secteur des activités de réfrigération ont été estimées en moyenne à 80 GWh par an pour la période 2020-2030. Cette évaluation suppose que le taux global de conformité dans les seuls secteurs de la réfrigération domestique et professionnelle s'améliore, selon une estimation très prudente de 1% du dans le cadre de ce projet, aux mesures d'application prises.

Les économies d'énergie cumulées d'ici 2030 grâce à la seule action « réfrigération domestique » EEPLIANT2 seraient de 369 GWh et 75,6 millions d'euros que les citoyens européens auraient sans cela dépensés en excès d'électricité consommée par des appareils non conformes. Cela démontre clairement que la surveillance active du marché, coûteuse à supporter par les seuls États membres, est remarquablement efficace. Le coût du renouvellement de ces activités sur une base semestrielle pendant les 10 prochaines années ne dépasserait pas 5 millions d'euros, alors que 76 millions d'euros de coûts énergétiques susceptibles d'être perdus pourraient raisonnablement être économisés.

En outre, les niveaux estimés d'économies d'énergie perdues en 2020 avec les appareils en mode veille sont d'environ 666 GWh en raison du fait que tous les produits non conformes sont toujours placés sur le marché de l'UE. Cette valeur représente environ 25% de l'énergie annuelle produite par le plus grand parc éolien de l'UE. Les économies d'énergie devraient dépasser 1 000 GWh / an suite aux mesures d'application actuellement prises par les ASM.

Les capacités ont été renforcées dans de nombreux États membres : les agents des ASM moins expérimentés ont développé de nouvelles compétences et acquis de nouvelles connaissances grâce à une coopération directe avec d'autres collègues plus expérimentés. Les lignes directrices sur les meilleures pratiques ont été renforcées et utilisées, tandis que de nombreux éléments de boîte à outils normalisés ont été élaborés et rendus disponibles dans toute l'UE.

De plus, les ASM ont maintenant élargi leur champ d'action en entreprenant des inspections et des tests dans de nouveaux secteurs, créant ainsi une valeur ajoutée significative pour leurs marchés et leurs consommateurs.

La visibilité de ce projet devrait également avoir des effets indirects, car avec une surveillance continue et des mesures d'application appropriées, les fabricants et les fournisseurs de produits sont plus susceptibles de s'assurer que leurs produits sont conformes.

Même si EEPLIANT2 s'est concentré sur un sous-ensemble de pays de l'UE-27, les observations sont pertinentes pour tous les États membres, car il est probable que la non-conformité des produits soit un problème sur tous ou du moins sur la plupart des marchés nationaux. Par conséquent, les résultats ont été partagés avec toutes les ASM de l'UE par le biais de l'ADCO et d'ICSMS.

Malgré le fait que de nombreux produits sélectionnés par les ASM avaient une plus grande probabilité d'être non conformes, les résultats ont révélé des niveaux de non-conformité plus élevés que prévus dans les trois groupes de produits. La modélisation des impacts a démontré que ces niveaux de non-conformité sont responsables de la perte de niveaux d'énergie très importants, avec un coût environnemental et financier considérable pour la société.

«La nature persistante et conséquente des défaillances identifiées suggère que des mesures supplémentaires devraient être prises pour améliorer de manière significative les taux de conformité sur le marché.» - Emma Olsson, responsable du module de travail, Agence suédoise de l'énergie

Le travail d'EEPLIANT2 a fourni un retour d'information unique, constructif et impartial pour aider les décideurs politiques à réviser les réglementations de l'UE.

Un atelier de brainstorming co-organisé avec la Commission européenne à la fin d'EEPLIANT2 a fourni une occasion supplémentaire aux ASM d'explorer les causes sous-jacentes des non-conformités identifiées et de discuter des remèdes possibles. L'une des conclusions les plus fortes était que, si des niveaux croissants de surveillance coordonnée du marché peuvent apporter des améliorations rentables, la conformité totale du marché ne sera jamais atteinte par la seule surveillance du marché. En fin de compte, il est de la responsabilité des fournisseurs de prendre des mesures et de s'assurer que leurs produits sont conformes.

Pour y parvenir, les ASM, les décideurs politiques et les fournisseurs devront collaborer de plus en plus étroitement. Plusieurs initiatives, telles que l'action concertée EEPLIANT3 (voir ci-dessous), le prochain réseau de conformité des produits de l'UE et la communication récemment adoptée de la Commission européenne «Plan d'action à long terme pour une meilleure mise en œuvre et application des règles du marché unique⁸» contribueront à cet objectif.

Enfin, le travail effectué fournit un nombre important de retours d'informations sur les politiques pour aider les décideurs à prendre des décisions éclairées pour les évolutions ultérieures de la législation de l'UE, comme le règlement-cadre sur l'étiquetage énergétique (UE) 2017/1369 et la directive sur l'écoconception (2009/125/CE) en général. Des recommandations politiques importantes ont été faites concernant le règlement « Standby » concluant que le texte du règlement permet aux fabricants de contourner les exigences en raison des lacunes qu'il contient. Un retour d'information substantiel sur la politique a également été fourni par l'activité concernant la réfrigération professionnelle ayant comparé les tests selon les normes EN 16825: 20164 et ISO 22041: 20195. Les différences sont décrites en détail à la page 25, mais en conclusion, la moitié des modèles testés entraînerait une consommation d'énergie supérieure de 5%.

EEPLIANT3 porte plus loin le flambeau

Pour les années à venir, l'action concertée EEPLIANT3 en cours s'appuiera sur les résultats des actions précédentes et tentera de trouver des moyens d'encourager un dialogue plus approfondi à l'échelle de l'UE avec toutes les parties prenantes clés, plus de conseils et de solutions, des outils informatiques permettant une intégration numérique, une intégration plus poussée avec la douane, le développement de centres d'excellence et une approche encore plus harmonisée dans les 21 pays participants (20 États membres de l'UE et la Turquie). L'objectif est de capter davantage le potentiel de l'efficacité énergétique.

EEPLIANT3 est la plus grande action concertée de surveillance du marché paneuropéenne à ce jour sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique, avec un cycle allant de juin 2019 à novembre 2023. Elle reçoit des fonds européens du programme H2020 et PROSAFE est le coordinateur principal du projet.

La réalisation d'un marché entièrement conforme exigera que les MSA, les décideurs politiques et les fournisseurs collaborent de plus en plus étroitement.

⁸ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-enforcement-implementation-single-market-rules_en_0.pdf



This project is funded
by the European Union



Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne au titre de la convention de subvention n ° 752591.

Le rapport ne reflète que les opinions de l'auteur. L'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME) ou la Commission européenne ne peuvent être tenues pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.